

## TEMOIGNAGE DE L'ASSOCIATION TEC31 SUR LA SITUATION DES MNA EN RECOURS AUPRES DE LA JUGE DES ENFANTS A TOULOUSE

*Association  
loi 1901*

*Lutte pour  
l'accès à  
l'éducation et  
à la culture  
pour tous et  
toutes.*



Des bénévoles actifs depuis 2016 pour l'accompagnement scolaire des Mineurs Isolés Etrangers du Collectif Autonomie, ont créé l'association TOUS-TES En Classe 31 (TEC31) en avril 2018. L'association TEC31 compte une quarantaine de bénévoles, dont le tiers environ est engagé depuis ses débuts en 2018. Depuis 2016, un premier volet de leur action consiste à donner des cours de remise à niveau ou alphabétisation à ces jeunes afin que le temps du recours auprès de la Juge des Enfants, pendant lequel ils sont mis à la rue, ne soit pas complètement perdu. Depuis 2017, TEC31 œuvre également pour inscrire les jeunes qui ont un niveau scolaire suffisant en 3ème PM (prépa métiers), UPE2A, MLDS, ou en formation professionnalisante, CAP ou Bac pro.

TEC31 a accompagné les jeunes du collectif Autonomie dans leurs différents lieux d'hébergement, le squat dit de "La Glacière", le Pavillon Dieulafoy de l'Hôpital de Purpan, et enfin l'ancien EPAHD Les Tourelles. Depuis 2016, ce qui choque, c'est l'état de précarité extrême et d'abandon dans lequel se trouvent les Mineurs Isolés Etrangers mis à la rue par le DDAEOMI de Toulouse.

Les jeunes MIE de Haute-Garonne sont mis à la rue par le DDAEOMI qui conteste leur minorité. Alors même qu'ils ont le droit de saisir la juge des enfants pour réexamen de leur dossier, et que plus de 90% de celles et ceux qui s'engagent dans cette procédure sont finalement reconnus mineur.es, on les prive de tous les droits élémentaires d'existence, bafouant ainsi les textes internationaux de Protection de l'enfance dont la France est pourtant signataire.

## Précarité du logement

En Novembre 2017, le collectif Autonomie ouvre un squat dans un ancien hôtel de passe rue de la Glacière, pour héberger les jeunes collectivement. Mieux que la rue, un squat ne peut être un habitat sain pour les jeunes. Rapidement surpeuplé, le bâtiment en état médiocre lors de son ouverture se dégrade vite. Les bénévoles de TEC31 constatent :

- des jeunes qui logent à 5 ou 6 par chambre simples ou doubles, sans literie, à même le sol ;
- des jeunes qui logent dans tous les espaces disponibles : couloirs, chambre froide..., empêchant la libre circulation notamment en cas d'incendie ;
- de nombreuses fuites responsables de moisissures couvrant les murs ;
- pas d'accès à l'eau chaude, pas de chauffage pendant l'hiver ;
- un accès aléatoire à l'électricité du fait du grand nombre d'appareils, un départ de feu au niveau du compteur électrique ;
- des souris, des rats et des cafards qui passent sur le corps des jeunes la nuit pendant leur sommeil.

En Juillet 2019, les jeunes obtiennent un relogement par la Marie de Toulouse. Ce sera du point de vue du logement une brève parenthèse dans le confort relatif du Pavillon Dieulafoy de l'hôpital Purpan. Toutefois, ce logement est annoncé comme provisoire, le pavillon faisant l'objet de travaux programmés, et les jeunes sont contraints de déménager en février 2020 dans l'ancien EPAHD Les Tourelles.

Ce dernier bâtiment, en état limite lors de l'installation, n'a eu de cesse de se dégrader. Les bénévoles de TEC31 constatent :

- des nombreux et récurrents problèmes de plomberie (chaudières en panne, eau coupée) ;
- une alarme incendie qui sonne continuellement ;
- des entrées et sorties du site incontrôlables qui génèrent des intrusions, surpopulation et insécurité pour les MIE;
- des souris, des rats et des cafards qui passent sur le corps des jeunes la nuit pendant leur sommeil.

La prise en charge de ces différents problèmes par la Mairie de Toulouse est insuffisante, cette dernière ayant obtenu d'expulser les jeunes lors d'une Audience au Tribunal Administratif le 27/04/2022.

Association  
loi 1901

Lutte pour  
l'accès à  
l'éducation et  
à la culture  
pour tous et  
toutes.



*Association  
loi 1901*

*Lutte pour  
l'accès à  
l'éducation et  
à la culture  
pour tous et  
toutes.*



## **Précarité alimentaire et vestimentaire**

L'accès à la nourriture et aux vêtements des MIE mis à la rue par le DDAEOMI repose exclusivement sur les associations de bénévoles :

- alimentaire (sous contrat passé avec la Mairie de Toulouse depuis 2019) : Secours populaire, Restaus du Coeur, Banque alimentaire, Solidarity Union, Société Saint-Vincent-de-Paul ;
- vestimentaire : la recherche et distribution des vêtements et matériel scolaire sont effectuées par les associations TEC31 et Poursuivre

Les bénévoles de TEC31 constatent :

- les MIE ont difficilement accès à plus d'un repas par jour ;
- leur alimentation est très déséquilibrée, du fait de l'approvisionnement, et par manque d'accompagnement éducatif face aux denrées qu'ils ne connaissent pas ;
- de nombreux problèmes de santé liés à l'alimentation (maux de ventre, constipation chronique...) ;
- la préparation et la distribution des repas se font en autonomie, ce qui peut être source de conflits ;
- les MIE sont mis à la rue dans le dénuement le plus complet, y compris en hiver (pas de pull, pas de manteau).

## **Précarité dans l'accès à la mobilité**

Pour les jeunes non-scolarisés, aucune gratuité pour l'accès au transport urbain TISSEO. Leurs déplacements reposent entièrement sur les associations qui leur fournissent des titres.

Pour les jeunes scolarisés, ils bénéficient d'un aller-retour par jour d'école hors week-end et vacances scolaires, ce qui reste très peu au regard de leurs besoins (rendez-vous administratifs, de santé, avocat.es...).

Association  
loi 1901

Lutte pour  
l'accès à  
l'éducation et  
à la culture  
pour tous et  
toutes.



## Précarité administrative

Les MIE mis à la rue par le DDAEOMI vivent un véritable parcours du combattant administratif, du fait de leur statut "ni mineur ni majeur" qui restreint leur accès aux droits élémentaires. Ils sont accompagnés par les bénévoles du collectif Autonomie pour les démarches de domiciliation (Croix-Rouge essentiellement, CCAS de Toulouse ou communes avoisinantes), par Médecins du Monde pour les demandes de carte AME (Aide Médicale d'Etat).

## Précarité éducative

Au squat de la Glacière et aux Tourelles depuis la fin déclarée du dispositif mis en place par la Mairie de Toulouse, l'accompagnement éducatif des MIE est inexistant hormis l'action des associations de bénévoles. Pendant la période de logement par la Mairie, un accompagnement a minima (en journée et en semaine, les MIE étaient seuls la nuit et les week-ends, ou simplement "protégés" par la présence d'un vigile pendant quelques mois sur le site des Tourelles) par deux ou trois éducateurs pour un groupe de 80 à 100 MIE, a été assuré par des éducateurs de l'ARSEAA, révélant plus de problèmes qu'il n'en pouvaient résoudre.

Les bénévoles de TEC31 constatent :

- un besoin éducatif non satisfait qui nourrit chez ces MIE un sentiment d'abandon total ;
- un besoin très grand de liens sociaux comme en témoigne l'implication des MIE dans les différents ateliers et activités proposés par les associations bénévoles ;
- ce besoin trop partiellement satisfait entrave le développement psychique de ces jeunes ainsi que leur intégration dans la société française ;
- des jeunes qui se sentent ghettoïsés, relégués, abandonnés.



## Précarité scolaire

La scolarisation des MIE est un enjeu à différents niveaux : outre la nécessité de satisfaire un besoin essentiel pour des enfants qui ont parfois parcouru des milliers de kilomètres pour y parvenir, pèse la contrainte administrative au moment où ils deviendront majeurs. Pour les jeunes pris en charge par l'ASE, l'obtention d'un titre de séjour à la majorité est conditionnée au fait d'avoir été scolarisé pendant au moins 6 mois dans une formation professionnalisante. Pour les jeunes mis à la rue c'est donc une course contre la montre pour accéder à ces formations avant qu'il ne soit trop tard. Ils ne reçoivent aucun accompagnement, hormis l'action des bénévoles de TEC31.

L'association TEC31 compte parmi ses jeunes bénéficiaires différents profils : jeunes francophones ou non francophones, jeunes ayant été scolarisés dans leur pays, jeunes n'ayant pas été scolarisés, et parmi les jeunes scolarisés, des niveaux permettant l'accès à des formations très différentes. Pour l'ensemble des MIE bénéficiaires de notre association, nous organisons des cours de FLE, alphabétisation, maths, histoire-géographie, sciences, et orientation professionnelle.

Pour les MIE de moins de 16 ans, ils doivent bénéficier de l'obligation scolaire. Mis à la rue, sans aucun accompagnement, combien d'entre eux y accèderaient sans l'appui de nos bénévoles ? TEC31 s'est battue pour que ses bénéficiaires puissent être évalués à l'EANA, où l'on demandait aux jeunes de venir accompagnés de leurs parents, fait problématique pour des Mineurs Isolés... A présent, ils sont évalués, mais TEC31 accompagne les jeunes tout au long du processus d'affectation, inscription dans les établissements scolaires et suivi de scolarité.

Pour les jeunes francophones ou non francophones n'ayant pas été scolarisés dans leur pays (non scripteurs, non lecteurs) de plus de 16 ans, il existe seulement deux établissements scolaires à Toulouse proposant chacun 15 places. Notre association accueille en chiffre constant tout au long de l'année entre 40 et 60 jeunes de ce profil. Malgré nos adresses répétées au Rectorat de l'Académie de Toulouse, presque aucun n'est accueilli sur les bancs de l'école. Il est également difficile de les faire évaluer par le CIO, ils sont donc la plupart du temps invisibilisés. Ces jeunes pourtant très motivés doivent se contenter des cours dispensés par les bénévoles de notre association sur leur

*Association  
loi 1901*

*Lutte pour  
l'accès à  
l'éducation et  
à la culture  
pour tous et  
toutes.*



lieu d'hébergement (ou parfois dans les parcs de Toulouse, comme avant l'ouverture du squat de la Glacière, et bientôt de nouveau, après leur expulsion des Tourelles ?), au risque de ne pas accéder à une formation professionnalisante 6 mois avant leur demande de titre de séjour.

Pour les jeunes francophones ou non francophones de plus de 16 ans ayant déjà un bagage scolaire, TEC31 les accompagne au CIO où ils sont évalués. Dans la majorité des cas, ils n'obtiennent pas d'affectation par le CIO, et les bénévoles doivent démarcher directement les lycées professionnels publics ou privés, prendre en charge le processus d'affectation, inscription, et suivi de scolarité. Ces dernières années entre 30 et 50 jeunes par an ont pu accéder à l'école et y réussir dans des conditions d'extrême précarité parce que TEC31 a su négocier le cas échéant la gratuité de l'inscription (établissements privés), de la cantine ou des internats, et fourni tout le matériel scolaire.

Pour les jeunes inscrits en formation professionnelle (CAP ou BAC pro) on constate une inégalité de possibilités avec les autres jeunes, dans la mesure où les MIE mis à la rue sont tenus à l'écart de toutes les formations par l'apprentissage. Ils ne peuvent en effet prétendre à une autorisation de travail, ce qui restreint le choix des formations.

### **Précarité numérique**

Les conditions de vie des MIE ne leur permettent pas d'avoir accès à tous les outils numériques nécessaires, tant pour leurs études que pour leur orientation et leurs démarches administratives (dématérialisation).

*Association  
loi 1901*

*Lutte pour  
l'accès à  
l'éducation et  
à la culture  
pour tous et  
toutes.*



## Les mineures

A noter qu'aucune proposition d'hébergement n'a jamais été faite aux jeunes filles MIE mises à la rue par le DDAEOMI. Jusqu'à aujourd'hui, toutes les jeunes filles bénéficiaires de notre association entendues par la juge des enfants ont été reconnues mineures. Pourtant, elles sont mises à la rue et de ce fait, mises en grand danger, par les institutions françaises elles-mêmes. Echappant aux propositions d'hébergement de la Mairie de Toulouse, elles sont systématiquement hébergées à titre gracieux par des familles solidaires. Leur sécurité dépend entièrement du travail de recherche de familles solidaires effectué par les bénévoles de TEC31 et le collectif Autonomie. Les bénévoles de TEC31 constatent le nombre croissant de mineures mises à la rue ces derniers mois : 10 entre décembre et mai 2022 (nous en accueillions une ou deux par an jusqu'alors). Cette situation est insupportable pour des jeunes filles qui ont bien souvent subi de nombreux traumatismes et qui se retrouvent une nouvelle fois exposées aux dangers de la rue.

*Association  
loi 1901*

*Lutte pour  
l'accès à  
l'éducation et  
à la culture  
pour tous et  
toutes.*



## Conclusion

La situation d'accueil des Mineurs Isolés Etrangers nous semble indigne de notre pays. On peut parler d'un acharnement ou d'un harcèlement total. La loi française sur la protection des mineurs et les textes internationaux sur le droit des enfants ne sont pas respectés. Du point de vue administratif, à partir de la contestation de leur minorité et jusqu'à leur reconnaissance en tant que mineurs devant la juge des enfants, les MIE plongent dans le chaos et peinent à faire valoir leurs droits, car ils ne sont considérés ni majeurs ni mineurs. Leurs conditions d'existences sont indignes. Que ce soit pour le logement, l'alimentation, l'habillement, l'accès à la mobilité, les bénévoles des différentes associations impliquées à leurs côtés tentent de pallier au mieux les défaillances de l'Etat. L'accès à l'éducation et à la scolarité n'est permis que par l'existence de l'association TEC31. Ces jeunes mineurs, filles ou garçons, ne doivent pas être à la rue. Ils doivent bénéficier d'un accompagnement éducatif et d'une prise en charge visant à leur garantir les besoins élémentaires liés à leur âge. Ce travail ne peut pas reposer essentiellement sur la bonne volonté de bénévoles. L'Etat français doit respecter la loi et les textes internationaux en matière de protection des mineurs et des droits des enfants.

Fait à Toulouse le 09/06/2022